

No 02/22 bis

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 549'500.- pour le remplacement de la chaudière du bâtiment du Stade des Prés-sous-Ville

Vallorbe, le 11.04.2022

Au Conseil Communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de MM Alain Künzler, Ismael Fraga Rapporteur, Jérémy Kolly Christophe Hinvi et Luc Neuschwander Président, s'est réunie le mardi 5 avril 2022 au Stade des Prés-sous-Ville. Lors de cette séance était présent Monsieur le Municipal Luc-Olivier Stramke que nous remercions pour toutes les informations et explications transmises.

Situation actuelle :

La chaudière à mazout actuelle et le système de régulation du bâtiment du Stade des Prés-sous-Ville sont tous deux en fin de vie et doivent désormais être remplacés. Après plus de 25 ans de service, il devient pressant d'installer un nouveau chauffage, la capacité de la chaudière à assurer le chauffage du bâtiment durant un hiver complet n'étant plus garantie. De plus, le remplacement des pièces de la régulation et de la chaudière ne sont plus disponibles auprès des fournisseurs. Enfin, la chaudière tout comme la régulation ne correspondent plus aux normes actuelles. La pose d'une nouvelle installation à bois (copeaux déchiquetés) continue la transition énergétique de la commune afin de valoriser le patrimoine forestier vallorbier.

Travaux

La commission a pu se rendre dans les locaux où se trouve la chaudière à mazout et a pu constater de sa vétusté.

Monsieur le Municipal Luc-Olivier Stramke nous a montré où se trouvera l'emplacement de la nouvelle installation de chauffage à bois déchiqueté et nous expliquer les plans de celle-ci. La nouvelle installation, d'une puissance de 130 KW avec filtre à particules, sera déplacée tout au fond du bâtiment juste à côté du nouveau silo d'une capacité de 40m³.

Le local actuel de chaufferie sera réaménagé pour le service de la voirie. La nouvelle installation nécessitera également de déplacer et stocker un certain nombre de matériel actuellement en place.

Cette nouvelle installation correspond parfaitement aux besoins énergétique du bâtiment et permettra de fournir de l'eau chaude sanitaire avec deux boilers de 1500 litres et d'un ballon tampon pour le chauffage de 5'000 litres.

En complément à cette installation, 80 panneaux photovoltaïques seront installés sur la partie sud du bâtiment (au dessus du SDIS) et pourront produire une source d'énergie complémentaire de 30KW.

A l'heure actuelle, la projection financière proposée par la commune se monte à Fr 549'500.- et des subventions pour un montant de Fr 53'000.- sont attendues de la part de l'état de Vaud. Ces subsides (non inclus dans le montage financier) correspondent au changement d'une chaudière à énergie fossile pour une chaudière à bois, ainsi que pour la pose des panneaux photovoltaïques.

En détail, voici les coûts à la charge de la Commune :

Travaux de démontage, suppression de la citerne à mazout	CHF 6'500,-
Maçonnerie, plâtrerie	CHF 35'000,-
Travaux électriques	CHF 61'000,-
Installation de chauffage et distribution	CHF 229'000,-
Régulation	CHF 33'500,-
Panneaux photovoltaïques	CHF 55'000,-
Mise en conformité AEAI	CHF 6'000,-
Divers & imprévus des travaux (5%)	CHF 21'300,-
Honoraires, analyses et frais administratifs	CHF 62'200,-
TVA	CHF 40'000,-
TOTAL	CHF 549'500,-
Subventions attendues	CHF 53'200,-

Sécurité

La principale inquiétude de la commission concerne le remplissage de la cuve de bois déchiqueté par la trappe qui se trouvera entre l'entrée et la buvette du tennis. Cette trappe se trouvera sur un lieu de passage fréquenté surtout par de jeunes enfants. Monsieur le Municipal Luc-Olivier Stramke a pu répondre de manière extrêmement complète à nos questions (voir photo) et nous assurer que la trappe sera pourvue d'une grille de sécurité empêchant toutes chutes dans le silo. Le remplissage se fera en journée et env. 3 à 4 fois par année.



La commission s'est également posée la question sur la possibilité, avec cette nouvelle installation, de chauffer la Halle des fêtes. L'investissement pour une telle installation ainsi que les coûts pour conduire la chaleur d'un bâtiment à l'autre seraient bien plus élevés et en même temps il deviendrait nécessaire de revoir complètement le système de chauffage. De plus, la chaudière actuelle de la Halle des fêtes est encore utilisable puisqu'elle a été installée en 2016.

En conclusion de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter la décision suivante:

Le Conseil Communal de Vallorbe

- vu le préavis municipal n° 02/22 ;
- ouï le rapport de la commission qui l'a étudié ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 549'500.—pour effectuer les travaux décrits au présent préavis, sous déduction des subventions accordées.
2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 20ans.
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et /ou via le plafond d'emprunt

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission:

Le président

Le rapporteur

Luc Neuschwander

Ismael Fraga